

Démarche en cours sur le site de l'ANTS

Description

Reprendre une démarche en cours sur le site ants.gouv.fr n'est pas chose aisée. Cela a son importance quand on sait que le [délai de réception de la carte grise](#) peut prendre plus d'un mois alors que la carte grise provisoire n'a exactement que [30 jours de validité](#) ! Pour éviter ce genre de désagrément, beaucoup de particuliers préfèrent donc se faire accompagner par des prestataires habilités et agréés.

[Obtenir ma carte grise en ligne](#)[Déclarer ma cession de véhicule en ligne](#)

Comment suivre ses démarches en cours sur le site de l'ANTS ?

Depuis le 11 avril 2009, où [la carte grise délivrée par l'ANTS](#) se substitue à l'[ancienne carte grise](#) du FNI (fichier national d'immatriculation), **les services d'immatriculation français sont uniquement disponibles sur Internet**. Pour demander une carte grise, le particulier peut ouvrir un compte sur le site public « immatriculation.ants.gouv.fr » ou confier cette démarche à un professionnel.

Dans quels cas effectuer une démarche d'immatriculation sur le site de l'ANTS ?

Le passage au système d'immatriculation des véhicules (SIV) est obligatoire en cas de modification affectant la carte grise. Par exemple :

- Le détenteur du véhicule [change d'adresse](#).
- Le détenteur procède à une déclaration de cession dans l'intention de vendre son véhicule ou de le donner à un tiers.
- Le détenteur introduit une demande de duplicata parce que [la carte grise est égarée](#) ou parce que l'[usure de la carte grise](#) est irréparable.
- Un particulier souhaite acquérir une voiture d'occasion.

Suivi de la démarche

L'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) invite les automobilistes à [créer un compte sur leur site](#)

pour tout processus d'immatriculation. Pour suivre la progression de vos **démarches sur ants.gouv.fr**, voici comment procéder :

- Se connecter d'abord sur le compte de l'ANTS (mémoriser les identifiants).

JE POSSÈDE DÉJÀ UN COMPTE, JE M'IDENTIFIE

Avec mon identifiant ANTS

** : Champs obligatoires*

Identifiant *

[Identifiant oublié ?](#)

Mot de passe *

[Mot de passe oublié ?](#)

ME CONNECTER

ou [Connecter](#)

- Effectuer la démarche d'immatriculation sur le site de l'ANTS après avoir sélectionné « **Mon espace véhicule** ».

MON ESPACE CONDUCTEUR

Demander un **permis de conduire**

Savoir où faire une photo numérique pour mon **permis de conduire**

Savoir où en est ma demande de **permis de conduire**

Connaître le solde de mes points sur mon **permis de conduire**



MON ESPACE CONDUCTEUR

MON ESPACE IDENTITÉ

Réaliser une prédemande **passaport / CNI** pour majeur

Réaliser une prédemande **passaport / CNI** pour mineur

Savoir où en est mon **passaport / ma CNI**

Savoir comment obtenir un **acte de naissance**



MON ESPACE IDENTITÉ

- Cliquer sur le lien : « **voir les démarches en cours** ».

C'est là que vous saurez si la carte grise est en cours d'émission, si elle a déjà été éditée par l'Imprimerie nationale ou en cours de livraison, ou au contraire si la Poste, après s'être rendue à votre boîte aux lettres quand vous étiez absent, vous invite à récupérer le document dans le bureau le plus proche.

MES DEMANDES EN COURS

Rechercher dans la liste



Type de demande

Numéro

Numéro d'immatriculation

Date de création

Comment reprendre une démarche en cours sur le site de l'ANTS ?

Le site de l'ANTS n'est pas à l'abri d'un bug, et vous d'un problème de connexion internet ! Du coup, il est conseillé de suivre les étapes de l'immatriculation jusqu'au bout, car reprendre une démarche en cours n'est pas facile. Ce conseil vaut également pour les [demandes de permis de conduire](#), de passeport ou de carte d'identité nationale.

Pour reprendre une démarche en cours, l'internaute est invité à :

1. Se rendre dans l'onglet qui l'intéresse (« identité », « espace conducteur », « véhicule »).
2. Cliquer sur « voir les démarches en cours : cliquer ici ».

Théoriquement, la démarche est facile mais ce n'est pas toujours le cas en pratique.

Que faire si la procédure s'éternise ?

La procédure d'immatriculation sur Internet n'a pas toujours de bons résultats. Certaines personnes échouent tout simplement à accéder à la plateforme pour cause d'encombrement. Le système plante et envoie un message d'erreur. Dans les autres cas, le dossier est en attente à la suite d'une mauvaise orthographe dans l'état civil, d'un scannage maladroit des documents, ou parce qu'une des pièces à fournir manque à l'appel.

Le site de l'ANTS dévoile ses limites, sachant que des milliers d'utilisateurs se plaignent d'une demande bloquée durant des mois. Pour empêcher la démarche de

s'éterniser plus longtemps, il faut prendre le problème à bras-le-corps :

- [Contacter l'ANTS par téléphone](#) : **contacter le service client de l'Agence au numéro 3400** et expliquer de vive voix votre situation.
- Leur faire parvenir un message à partir du formulaire de contact.
- Pour éviter toute perte de temps, vous pouvez aussi effectuer une remise de l'affaire aux mains d'un professionnel.

Bon à savoir : il est possible de [supprimer un compte ANTS](#) pour de multiples raisons. Par ailleurs, son titulaire peut également choisir de reprendre ou de suivre ses démarches en cours sur le site de l'agence.

Se faire accompagner dans ses démarches par un professionnel agréé

L'ANTS **traite les demandes d'immatriculation** des particuliers en collaboration avec des sites internet professionnels reconnus par l'État français. Cette charge incombe soit à un site automobile, soit à un site juridique chargé de conseiller et d'accompagner ses clients dans l'exécution des formalités administratives.

Le processus est très simple : il vous suffit de remplir un formulaire **en moins de 3 minutes**, puis de nous fournir les pièces justificatives nécessaires. Nos formalistes traitent votre dossier et font votre demande de carte grise **en moins de 24h**. Tout ça pour un prix modique, qu'il est possible de payer **en 3 fois sans frais** !

Par ailleurs, ces deux dernières années ont vu apparaître des sites spécialement conçus pour l'immatriculation.

Les avantages de recourir aux services d'un prestataire sont multiples :

- Plus besoin de fournir un code de cession ;
- Traitement rapide du dossier d'immatriculation (au plus tard dans les 24 heures sous réserve de la complétude du dossier) ;
- Aucun risque d'omission ou d'erreur dans la manipulation des données : le professionnel vous décharge d'un grand fardeau si vous ne vous estimez pas capable d'utiliser avec aisance un site informatique ;
- Possibilité d'obtenir directement la liste des [documents nécessaires à l'élaboration de la carte grise](#) (la liste est créée automatiquement par la plateforme) ;
- Assistance en ligne : le demandeur peut contacter à tout moment l'équipe

technique du site pour obtenir une aide quelconque ou bien pour savoir l'état d'avancement de la démarche ;

- Si vous ne voulez pas patienter ;
- Respect de la confidentialité des données.

L'obtention de la carte grise via les services d'un professionnel agréé doit respecter certaines étapes :

1. Le calcul du [prix de la carte grise](#), obtenu en quelques clics après que les données sur le véhicule aient été dûment saisies.
2. L'envoi des documents réglementaires sur le site.
3. Le règlement des frais d'immatriculation : les sites agréés offrent un service de paiement entièrement sécurisé (possibilité de régler par carte bancaire ou en espèces).
4. La réception du [certificat d'immatriculation provisoire](#).
5. La livraison à domicile de votre certificat d'immatriculation définitif dans les plus brefs délais.

Zoom : Si vous souhaitez vous décharger des [formalités liées à l'obtention de votre carte grise](#), n'hésitez pas à recourir aux services de LegalPlace. Grâce à un questionnaire rempli préalablement par vos soins, nos équipes se chargent de toutes les démarches, à un prix réduit. Vous recevrez alors votre certificat d'immatriculation à domicile, dans les plus brefs délais.